Le mercredi 14 octobre 2026

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le mercredi 14 octobre 2026 à 20h sous la présidence de Madame Mélissa Lord, mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand
Monsieur Richard Bossé
Monsieur Patrick Beaulieu
Monsieur Mathieu Briand
Madame Marie-Pier Morneau
Madame Josiane Lauzier

Assiste également à la séance Marie-Hélène Morneau, directrice générale greffière-trésorière adjointe et en visioconférence madame Marie-Josée Corbin, directrice générale/greffière-trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1- MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2- CONFORMITE DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROJET ORDRE DU JOUR

1- MOT DE BIENVENUE
2- CONFORMITÉ DU QUORUM
3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :
4.1 RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2026
5- SUIVI DES DOSSIERS
6- APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS
7- CORRESPONDANCE :
8- AFFAIRES FINANCIÈRES :

8.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE SOMMAIRE DES MATÉRIAUX GRANULAIRES (MG) ET DES SOLS REQUIS

9- GREFFE ET ORGANISATION :

9.1 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 08-06-0606 – AUTORISATION DE SIGNATURE
9.2 AUTORISATION DE SIGNATURE
9.3 ACCEPTATION POUR PUBLICITÉ - INFO-DIMANCHE
9.4 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 05-06-9671 DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
9.5 PARTICIPATION DE LA MAIRESSE AU GALA DÉCOUVERTES 2026

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

10.1 DEMANDE D'ACHAT DE BOTTES POUR UN NOUVEAU POMPIER

11- TRAVAUX PUBLICS :

11.1 DÉBOURSEMENT POUR LA RÉPARATION DE LA NIVELEUSE À LA VOIRIE
11.2 AUTORISATION POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA MACHINERIE EN VUE DE LA SAISON HIVERNALE 2026-2027
11.3 ACCEPTATION SOUMISSION ACHAT D'ABRASIF 2026-2027

12- URBANISME :

13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :

13.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PAFILR – REMPLACEMENT DE LA TOILE DE LA PISCINE DU CAMPING DU LAC DÔLE
13.2 DEMANDE POUR LE PROGRAMME D'EMPLOI ÉTÉ 2027
13.3 RENOUVELLEMENT DE L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

14- CAMPING DU LAC DÔLE :

14.1 COTISATION CAMPING QUÉBEC

15- AFFAIRES DIVERSES :
15.1 REMBOURSEMENT POUR L'ACHAT DE BONBONS POUR LA FÊTE DE L'HALLOWEEN

16- PÉRIODE DE QUESTIONS :

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est donc proposé par madame Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Affaires diverses » ouvert.

4- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX :

4.1 RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2026

a) DISPENSE DE LECTURE :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame la mairesse est dispensé d'en faire la lecture.

b) COMMENTAIRES ET/OU CORRECTIONS :

Il est proposé par madame Marie-Pier Morneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 septembre 2026 soit adopté et que monsieur le pro-maire et madame la directrice générale/greffière-trésorière adjointe soient par la présente résolution autorisés à les signer.

5- SUIVI DES DOSSIERS :

- Johanny Morneau-Briand; pour la rencontre de la bibliothèque, il est en discussion de préparer un projet de réaménagement pour demander l'aide de subventions. Un sondage sera lancé aux citoyens pour voir les besoins et améliorer la fréquentation de celle-ci. Le 29 mai il y aura l'assemblée générale de réseau biblio.
 Pour l'église, nous sommes dans la planification d'une rencontre pour début novembre. Dans l'attente de l'intention de la fabrique. Il y a des discussions également avec le diocèse concernant les églises du Témiscouata.
- Richard Bossé; La rencontre pour l'OH sera la semaine prochaine.
- Mathieu Briand; Il y a eu une dernière rencontre avec les saisonniers du Camping du Lac Dôle. Ce fut une belle rencontre et nous avons connus une très belle saison.
- Marie-Pier Morneau; Il y a eu la rencontre de la RIDT dans laquelle le budget annuel a été adopté. Pour le comité des loisirs, ils sont dans l'organisation de la fête de l'Halloween. Ce sera un Party costumé au centre des loisirs et ça s'annonce une très belle festivité. La population est invitée en grand nombre.
- Josiane Lauzier; La semaine prochaine, il y aura une première rencontre pour l'organisation de la guignolée.

- Mélissa Lord; Résumé de la réunion des Maires di 13 octobre 2026

- Lors de cette rencontre, nous avons accueilli plusieurs invités.

 La première présentation a été faite par Mme Duchesne, de l'OBV du Fleuve Saint-Jean, au sujet du lavage des embarcations. Elle recommande fortement aux municipalités disposant d'installations de lavage d'améliorer celles-ci afin de permettre le nettoyage de l'intérieur des moteurs. Cette mesure contribuerait à limiter davantage la propagation des espèces envahissantes. La deuxième présentation était celle du Centre d'action bénévole Région Témis, mon employeur, que j'ai eu le plaisir de représenter avec ma collègue Emmanuelle Rivard, directrice du Centre. Celle-ci a présenté les deux volets de l'organisme et a également mentionné que nous sommes en préparation du 35e anniversaire du Centre.
 Pour ma part, j'ai présenté mon poste d'agente de développement et de promotion de l'action bénévole, ainsi que notre carnet de renseignements remis à la population. Cet outil consiste en une fiche d'information générale recto verso qui peut s'avérer très utile en situation d'urgence. De format magnétique et destinée à être apposée sur le réfrigérateur, cette fiche regroupe des renseignements essentiels pouvant faciliter les interventions en cas d'urgence. Un point important de la réunion concernait la confirmation d'une somme de 500 000 $ à redistribuer aux municipalités. Comme à l'habitude, cette somme sera répartie en trois versements au cours de l'année 2027. Des motions de félicitations ont également été adoptées à l'égard de Mme Ariane Boyer pour son élection, ainsi que de Leile Beaudoin, d'Alex Ladrie, d'Arnaud Bouchard, de l'APEQ et à l'occasion de l'inauguration de la Butte du Bonhomme-Blanchet. Une motion de remerciement a par ailleurs été adressée à Mme Amélie Dionne.
 Des motions de sympathies ont été présentées aux familles de M. Guy Dubé, père de M. Mario Dubé, maire de Saint-Marc-du-Lac-Long, ainsi qu'à la famille de Mme Guylaine Sirois. Enfin, une demande d'aide financière a été déposée auprès de Développement économique Canada pour le projet de tour du lac Témiscouata à vélo. Il s'agit d'un projet qui pourrait contribuer à bonifier l'offre touristique et à favoriser le développement du tourisme dans la région du Témiscouata.

6- APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-0629

Il est proposé par monsieur Mathieu Briand et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 30 septembre 2026 et d'autoriser le paiement, à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **115 865,95 $** et de salaire net de **51 748,73 $.**

LISTE DES FOURNISSEURS À PAYER 2 000$ ET PLUS

LES CARRIÈRES DUBÉ & FILS INC.	GRAVIER 0-3/4 CONCASSÉ	11 440.59 $
COLAS	ASPHALTE	6 456.33 $
NORS CONSTRUCTION ÉQUIPEMENT CANADA	RÉPARATION DE LA NIVELEUSE	2 518.93 $
ENTREPRISE CAMILLE OUELLET & FILS INC.	ENTRETIEN RÉSEAU AOUT ET SEPTEMBRE	3 016.81 $
PHILIPPE DUBÉ	LOCATION PELLE TRAVAUX RANG 2	6 532.42 $
HARNOIS ÉNERGIES INC.	DIÉSEL SAISONNIER ZONE 5	7 326.72 $
RÉGIE INTER DÉCHETS DU TÉMIS	QUOTE PART	16 473.71 $
SERVICE FINANCIER DE LARGE	FINANCEMENT MENSUEL POUR LOADER	7 064.48 $
REVENU QUÉBEC	REMISE GOUVERNEMENTAL DAS	13 895.07 $
REVENU CANADA	REMISE GOUVERNEMENTAL DAS	5 046.07 $
MRC DU TÉMISCOUATA	QUOTE PART	9 717.80 $
		89 488.93 $

-ADOPTÉE-

7- CORRESPONDANCE :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de la correspondance, la directrice générale adjointe peut répondre si question.

8- AFFAIRES FINANCIÈRES :

8.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE SOMMAIRE DES MATÉRIAUX GRANULAIRES (MG) ET DES SOLS REQUIS

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-0630

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection des réseaux sanitaire et pluvial sur la rue Commerciale, entre la rue Saint-Pierre et le 286, rue Commerciale, sur une distance d'environ 400 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit retenir les services professionnels nécessaires à la réalisation d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale sommaire des matériaux granulaires (MG) et des sols requis en vue de la réalisation éventuelle des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité des firmes à soumissionner pour la réalisation des services professionnels requis dans le cadre de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions, soit celle de **LER – LABORATOIRE D'EXPERTISES DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.**, au montant de 17 700 $ plus taxes**,** et celle d'**ENGLOBE**, au montant de 19 000 $ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Richard Bossé**,** et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services professionnels de **LER – LABORATOIRE D'EXPERTISES DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.** au montant de 17 700 $ plus taxes, pour la réalisation de l'étude géotechnique et de la caractérisation environnementale sommaire des matériaux granulaires (MG) et des sols requis en vue de la réalisation éventuelle des travaux de réfection des réseaux sanitaire et pluvial de la rue Commerciale;

-ADOPTÉE-

9- GREFFE ET ORGANISATION :

9.1ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 08-06-0606 – AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-0631

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 08-06-0606, adoptée relativement à l'autorisation de signature auprès de la Caisse Desjardins du Témiscouata, comporte une erreur quant au titre de la personne visée, celle-ci ne détenant pas le titre de greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Josiane Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution numéro 08-06-0606 intitulée **« Autorisation de signature »**, adoptée antérieurement par le conseil municipal.

-ADOPTÉE-

9.2 AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-0632

CONSIDÉRANT QUE les chèques et autres effets bancaires de la Municipalité doivent être signés par deux signataires autorisés;

CONSIDÉRANT QUE l'une des signatures doit être celle de la mairesse ou, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, celle du pro-maire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser M. Richard Bossé, pro-maire, à signer les chèques et autres effets bancaires de la Municipalité en remplacement de la mairesse, Mme Mélissa Lord, lorsque celle-ci est absente ou empêchée d'agir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Richard Bossé, pro-maire, à signer les chèques et autres effets bancaires de la Municipalité en cas d'absence ou d'empêchement de la mairesse, Mme Mélissa Lord**;**

-ADOPTÉE-

9.3 ACCEPTATION POUR PUBLICITÉ - INFO-DIMANCHE

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-0633

ATTENDU QUE l'Info-Dimanche publiera, le 21 octobre prochain, une section spéciale visant à souligner et à présenter les Municipalités amies des aînés de la région;

ATTENDU QUE cette publication représente une occasion de mettre en valeur la démarche et les actions de la Municipalité à l'égard des aînés;

ATTENDU QUE différents formats publicitaires sont proposés dans le cadre de cette publication spéciale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la Municipalité à faire l'achat d'une publicité de 1/6 de page dans l'Info-Dimanche, au coût de 325 $, avant taxes, dans le cadre de la section spéciale consacrée aux Municipalités amies des aînés, et d'autoriser la direction générale à effectuer les démarches nécessaires à cette fin.

-ADOPTÉE-

9.4 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 05-06-9671 DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-0634

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! est assujettie à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de cette loi prévoit que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE ce même article permet à la personne ayant la plus haute autorité de désigner comme responsable un membre de son personnel et de lui déléguer, en tout ou en partie, ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé la mairesse, madame Mélissa Lord, en tant que personne ayant la plus haute autorité de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à déléguer ses fonctions de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE madame Karen Gagnon n'est plus à l'emploi de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! et qu'il y a lieu de procéder à son remplacement à titre de personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Josée Corbin, directrice générale et greffière-trésorière, recommande la désignation de madame Marie-Hélène Morneau, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, afin d'agir conjointement avec elle à titre de personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal désigne madame Marie-Hélène Morneau, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, conjointement avec madame Marie-Josée Corbin, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de personnes responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels pour la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! en remplacement de madame Karen Gagnon;

QUE madame la mairesse, Mélissa Lord, soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité, le formulaire de désignation de la personne responsable ainsi que tout document relatif à la

délégation de responsabilités prévu par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

QUE la présente résolution modifie la résolution antérieure portant sur le même objet et remplace, à compter de son adoption, la désignation de madame Karen Gagnon par celle de madame Marie-Hélène Morneau;

QUE toutes les autres dispositions de la résolution antérieure qui ne sont pas incompatibles avec la présente résolution demeurent inchangées.

- ADOPTÉE –

9.5 PARTICIPATION DE LA MAIRESSE AU GALA DÉCOUVERTES 2026

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-0635

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce du Témiscouata invite la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à participer au Gala Découvertes 2026, qui se tiendra le 7 novembre 2026 au PGR, à Témiscouata-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE cet événement vise notamment à souligner le talent, l'audace et le dynamisme des entreprises, organisations et personnes qui contribuent au développement et au rayonnement de la région du Témiscouata;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Municipalité à cet événement constitue une occasion de représenter la Municipalité, de favoriser les échanges avec les acteurs du milieu et de contribuer au rayonnement de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur Mathieu Briand et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal autorise madame Mélissa Lord, mairesse, à participer au Gala Découvertes 2026 de la Chambre de commerce du Témiscouata, qui se tiendra le 7 novembre 2026 au PGR, à Témiscouata-sur-le-Lac et autorise le paiement du coût du billet au montant de 150 $ sans taxes ajoutable.

- ADOPTÉE -

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

10.1 DEMANDE D'ACHAT DE BOTTES POUR UN NOUVEAU POMPIER

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-0636

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie a formulé une demande afin de procéder au remplacement des bottes pour un nouveau pompier;

ATTENDU QUE le pompier concerné est nouvellement pompier du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les bottes actuellement utilisées par celui-ci occasionnent de l'inconfort et des douleurs aux pieds;

ATTENDU QU'il est important de fournir aux membres du service de sécurité incendie des équipements adaptés, sécuritaires et confortables afin de leur permettre d'accomplir leurs fonctions adéquatement;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une nouvelle paire de bottes pour M. Dominic Tapp, au montant de 655,00 $ plus les taxes applicables, afin d'assurer son confort et l'utilisation sécuritaire de son équipement lors des interventions.

-ADOPTÉE-

11- TRAVAUX PUBLICS :

11.1 DÉBOURSEMENT POUR LA RÉPARATION DE LA NIVELEUSE À LA VOIRIE

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-0637

ATTENDU QUE la niveleuse utilisée par le service de la voirie municipale nécessite des réparations majeures afin d'assurer son bon fonctionnement et sa disponibilité pour les opérations municipales;

ATTENDU QUE compte tenu de la nécessité de remettre la niveleuse en service, il a été nécessaire de faire appel à **NORS CONSTRUCTION ÉQUIPEMENT** afin de procéder à l'évaluation du problème et de déterminer les réparations requises;

ATTENDU QUE la présente résolution avait été reportée à la séance de septembre afin de permettre la validation des coûts de transport (KM);

ATTENDU QUE à la suite de cette validation, le coût révisé pour les travaux de réparation et le transport s'élève à 2 190,85 $ plus les taxes applicables, comparativement au montant initial de 3 453,13 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le déboursement pour la réparation de la niveleuse à la voirie par **NORS CONSTRUCTION ÉQUIPEMENT**, pour un montant de 2 190,85$ plus les taxes applicables.

- ADOPTÉE –

11.2 AUTORISATION POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA MACHINERIE EN VUE DE LA SAISON HIVERNALE 2026-2027

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-0638

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale approche et qu'il est nécessaire de s'assurer que la machinerie municipale soit adéquatement équipée afin de répondre efficacement aux conditions hivernales;

CONSIDÉRANT QUE certains équipements doivent être achetés ou remplacés afin d'assurer un service sécuritaire et efficace, notamment pour les opérations de déneigement, l'épandage d'abrasifs et l'entretien des routes;

CONSIDÉRANT QUE le coût de certains équipements a connu une hausse importante, notamment en raison de l'augmentation du prix du carbure et des conditions actuelles du marché international;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissionnaires ont été sollicités afin d'obtenir les meilleurs prix pour les équipements requis;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions reçues permet de retenir, pour chacun des articles, le fournisseur ayant présenté le prix le plus avantageux;

CONSIDÉRANT QUE le fait de répartir les achats entre trois fournisseurs permet à la Municipalité de bénéficier des meilleurs prix tout en respectant le montant prévu au poste budgétaire concerné;

- **Lame-Mobile**, fournisseur unique pour les lames au carbure double et lame au carbure double avec coin pour le camion Peterbilt au montant de 6 114.00$ plus taxes.
- **ÉQUIPEMENT SMS,** 3X lames bloc aile fonte 48 pouce (719.40 $ plus taxes), 22X lames standard 12 pouces (6 155.60 $ plus taxes), 2X lame niveleuse (2 459.60 $ plus taxes) au montant total de 9 833.80 $ plus taxes.

- **ROBITAILLE EQUIPEMENT INC,** 4 patins fonte (472.00$ plus taxes), 1X lame de remplacement pour l'ensemble de nez fournisseur unique (829.00$ plus taxes)

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame Marie-Pier Morneau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat des équipements nécessaires à la machinerie municipale en prévision de la saison hivernale, pour un montant de 16 749.60 $ plus taxes, selon les soumissions reçues et que le responsable des travaux publics soit autorisé à procéder à l'acquisition des équipements requis;

-ADOPTÉE-

11.3 ACCEPTATION SOUMISSION ACHAT D'ABRASIF 2026-2027

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-0639

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité de se procurer 3 000 tonnes de sable tamisé abrasif 0-3/8 pour la saison hivernale 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été transmises à différents fournisseurs;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions, soit :

- 9100-2683 Québec Inc., au prix de 4,85 $ la tonne, plus les taxes applicables, auquel s'ajoutent des frais de chargement, incluant le bon de pesée, de 0,70 $ la tonne, plus les taxes applicables;

- Les Entreprises Jean-Rock Roy Inc., au prix de 4,30 $ la tonne, plus les taxes applicables, les frais de chargement et de pesée étant inclus dans le prix;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Josiane Lauzier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de **Les Entreprises Jean-Rock Roy Inc.** pour la fourniture de 3 000 tonnes de sable tamisé abrasif 0-3/8, au prix de 4,30 $ la tonne, plus les taxes applicables, les frais de chargement et de pesée étant inclus.

-ADOPTÉE-

12- URBANISME :

13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :

13.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PAFILR – REMPLACEMENT DE LA TOILE DE LA PISCINE DU CAMPING DU LAC DÔLE

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-0640

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales (PAFILR) vise à soutenir des projets favorisant le loisir, l'activité physique et le plein air;

CONSIDÉRANT QUE la toile de la piscine du Camping du Lac Dôle présentait des signes importants d'usure et devait être remplacée afin d'assurer la sécurité des usagers et la pérennité de l'installation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du PAFILR pour le remplacement de cette toile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Richard Beaulieu, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à présenter une demande d'aide financière au PAFILR, au montant de 9 500 $, pour le remplacement de la toile de la piscine du Camping du Lac Dôle; d'autoriser Mme Marie-Hélène Morneau et Mme Diane Bossé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires au dépôt et au suivi de la demande.

-ADOPTÉE-

13.2 DEMANDE POUR LE PROGRAMME D'EMPLOI ÉTÉ 2027

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-0641

ATTENDU QUE les demandes de projet dans le cadre du programme **Emploi Été Canada 2027** doivent être déposées entre le 27 octobre et le 3 décembre 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit tenir un camp de jour à l'été 2027 pour les enfants âgés de 12 ans et moins;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également embaucher des employés temporaires pour effectuer des travaux à la voirie municipale durant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mathieu Briand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la direction générale à déposer une demande d'aide financière auprès du gouvernement fédéral dans le cadre du programme Emploi Été Canada 2027**,** pour les postes requis dans le cadre des activités estivales de la Municipalité, et à signer tous les documents afférents à cette demande.

-ADOPTÉE-

13.3 RENOUVELLEMENT DE L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-0642

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! accorde une importance particulière à la qualité et à la sécurité des activités offertes aux jeunes dans le cadre de ses camps de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des camps du Québec offre aux municipalités des ressources, des outils et des références permettant de soutenir la gestion et l'amélioration des services de camps de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'Association des camps du Québec permet à la Municipalité de bénéficier d'un accompagnement et de ressources favorisant le respect des bonnes pratiques en matière de sécurité et d'encadrement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facture de renouvellement de son adhésion pour la prochaine année au montant de 203,00 $ avant taxe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler l'adhésion de la Municipalité à l'Association des camps du Québec pour la prochaine année, au coût de 203,00 $ avant taxe, et de mandater à nouveau Mme Diane Bossé afin d'effectuer les démarches nécessaires à ce renouvellement.

-ADOPTÉE-

14- CAMPING DU LAC DÔLE :

14.1 COTISATION CAMPING QUÉBEC

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-0643

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de cotisation Camping Québec pour la période d'octobre 2026 à octobre 2027**;**

Il est proposé par madame Marie-Pier Morneau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la cotisation Camping Québec au montant de 156.00$ (pas de taxes).

-ADOPTÉE-

15- AFFAIRES DIVERSES :

15.1 REMBOURSEMENT POUR L'ACHAT DE BONBONS POUR LA FÊTE DE L'HALLOWEEN

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-0644

CONSIDÉRANT QU' une fête d'Halloween sera organisée au centre des loisirs le 31 octobre 2026**;**

CONSIDÉRANT QUE madame la mairesse Mélissa Lord a fait l'achat de bonbons pour cette festivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josiane Lauzier et résolu à l'unanimité des membres présents de faire le remboursement total de 122.97 $ à madame Mélissa Lord pour payer les bonbons qui seront offert aux enfants de la municipalité.

-ADOPTÉE-

16- PÉRIODE DE QUESTIONS :

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h52.

Je, Mélissa Lord, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Conformément l'article 144 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

Mélissa Lord
Mairesse

Marie-Hélène Morneau
Directrice générale greffière-trésorière adjointe

Marie-Josée Corbin
Directrice générale greffière-trésorière